

Arrêté n°2026 - 184
fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise
au titre de la promotion interne 2026

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment ses articles L.523-1 et L.523-5,

Vu le décret n°88.547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, notamment l'article 6,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 14 à 16,

Vu l'arrêté n°2023-248 du 26 octobre 2023 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret,

Considérant que le décret n°88-547 du 6 mai 1988 ne fixe aucun quota pour accéder au grade d'agent de maîtrise par voie d'ancienneté,

Considérant que 34 recrutements d'agents de maîtrise sur le fondement de l'article 6-1° du décret n°88-547 précité sont intervenus en 2025 dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion auxquels s'ajoutent 149 recrutements au titre des années précédentes, permettant 91 nominations au titre de la promotion interne après examen professionnel,

Considérant l'inscription des agents concernés sur la liste d'admission par examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne,

Considérant les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Loiret,

ARRÊTE**Article 1 :**

La liste d'aptitude pour l'accès par la voie de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise au titre de l'article 6 alinéa 1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 (voie générale) est établie comme suit :

1	Mme BECK Rosa	Mairie de Montargis
2	M. BEZI Cyril	Mairie de Saint Jean de Braye
3	Mme BOUREUX Myriam	Mairie de Gien
4	M. CALVALHO Alban	Mairie de Meung sur Loire
5	Mme CAPUANO Florence	Mairie de Montargis
6	Mme CERCEAU Karine	Mairie de Montargis
7	Mme CHAMBAULT Patricia	Mairie de Beaulieu sur Loire
8	Mme CHARLET Virginie	SIIS de Préfontaines
9	M. CHERY Thierry	Mairie de Cravant
10	Mme COURTIGNE Nathalie	Mairie de Villemandeur
11	Mme DARTIER Marie-Andrée	CDC Berry Loire Puisaye
12	M. DASSE Sébastien	SMIRTOM de Montargis
13	M. DE CARVALHO Nelson	Mairie de Saint Jean de la Ruelle
14	Mme DEGARDIN Floriane	Mairie de Bonny sur Loire
15	Mme DENOIZAY Paméla	Mairie de Saint Jean de la Ruelle
16	Mme FINET Marie-Line	Mairie de Lailly en Val
17	M. FORT Sébastien	Mairie de La Chapelle Saint Mesmin
18	Mme GEOFFROY Sylvie	Mairie de Bonny sur Loire
19	M. HELLE Sylvain	Mairie de Saint Jean de Braye
20	M. HURTU Cyril	Mairie de Sully sur Loire
21	M. JOZEAU David	Mairie de Beaulieu sur Loire
22	Mme LAMOUR Isabelle	Mairie de Saint Martin d'Abbat
23	Mme LEGROS Graziella	Mairie de Beaulieu sur Loire
24	M. LEROY Claude	Mairie de Cepoy
25	M. MANGIN Thierry	Mairie d'Ouzouer sur Loire
26	M. MIESKATO Dominique	Mairie de Villemandeur
27	M. MOUSSINET Christophe	Mairie de Villemandeur

28	Mme MULÉ Sandrine	Mairie de Patay
29	Mme PEUBRIER Virginie	Mairie de Villemandeur
30	M. PIGET Jérémy	Mairie de Beaulieu sur Loire
31	M. PORTHEAULT Christophe	Mairie du Bardon
32	Mme POULLAIN Angélique	Mairie de Patay
33	Mme Riant Laurence	Mairie de Pithiviers
34	M. RIVIERRE Jérôme	Mairie de Neuville aux Bois
35	M. RIVIERRE Tony	Mairie de Gidy
36	M. ROMAN Quentin	Mairie de Saint Jean de Braye
37	M. ROUSSEAU Bernard	Mairie de Montargis
38	Mme SASSIAT Nathalie	Mairie de Montargis
39	Mme SZCZEPKOWSKI Fabienne	SIIS de Préfontaines
40	M. VANI Christophe	Mairie de Noyers
41	M. VERDONCK Teddy	Mairie de Villemandeur

Article 2 :

La liste d'aptitude pour l'accès par la voie de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise au titre de l'article 6 alinéa 2° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 (après examen professionnel) est établie comme suit :

1	M. BARRE Julien	Mairie de Patay
2	Mme BOURDAIS Jeanne	Mairie de Montargis
3	M. CHARVIN Sébastien	Mairie d'Olivet
4	M. CONFAIS Bertrand	Mairie de Briare
5	M. FORT Olivier	Mairie de La Ferté Saint Aubin
6	M. JOSEPH Roderic	Mairie de Saint Jean de Braye
7	Mme PAULRAJ Assumpta Rosaline	Mairie de Briare
8	M. POIRRIER Timothé	Mairie de Pithiviers

Article 3 :

La date d'effet de la présente liste est fixée au **1er octobre 2026**.

L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité est de 2 ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Une ampliation sera adressée à Monsieur le préfet du Loiret et

- affichée au Centre de Gestion du Loiret, 20 avenue des droits de l'homme à ORLEANS
- notifiée aux agents inscrits sur la présente liste
- transmise aux Collectivités et Etablissements du Loiret et à l'ensemble des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

La Présidente,

Florence GALZIN



Fait à Orléans,

Le **21 SEP. 2026**

PJ : Etat des recrutements par promotion interne voie générale sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise en 2025 et tableau des quotas